

snuipp rhône

informations

n° 7- 18/10/2011
prix : 0,15 €



A ce jour,
SEULEMENT
16% DE VOTANTS :
(70% aux dernières élections)
la profession en danger !

LE VOTE SERA CLOS ce JEUDI à 17H

Ensuite, il sera trop tard

1. récupérer son mot de passe
 2. voter avec son identifiant et son mot de passe
- Voir le site : <http://69.snuipp.fr/spip.php?article1019>

Le Snuipp-FSU informe aussi les collègues sur l'actualité dans le monde de l'éducation : exemple avec ce bulletin : le dispositif d'évaluation en maternelle proposé par le MEN, la nouvelle prime ECLAIR ou le détail des suppressions de postes dans le 1er degré.

LE TAUX DE PARTICIPATION CONFERE UNE LEGITIMITE AUX ELUS

Le ministère et ses représentants académiques diront "les élus du personnel ne représentent plus la profession".
Nous serons donc moins écoutés.

LE TAUX DE PARTICIPATION CONDITIONNE le temps de décharge attribué à la section du Rhône.

C'est 3 collègues déchargés en moyenne chaque jour à la section (le mercredi, c'est du bénévolat)

Pour vous répondre

Pour vous aider face à l'administration

Pour préparer les CAPD / CTP (promotions, mouvement, carte scolaire, permutations...)

LE TAUX DE PARTICIPATION CONDITIONNE les décharges au Snuipp National

Pour analyser les nouveaux décrets et bien souvent les contester

Pour porter la parole de la profession au Ministère lors des instances paritaires

Pour contrôler les permutations interdépartementales...

Pour écrire et diffuser les publications nationales.

Ce que les élus du Snuipp-FSU 69 ont obtenu en instance paritaire parce que l'IA les considère légitimes (53% des voix sur 70,8% de votants aux dernières élections de 2008).

Jun 2011 - le Snuipp obtient :

- le respect des règles de changement de département et permet donc l'obtention d'exeat selon le barème et non pas au bon vouloir de l'IA
- l'engagement de l'IA de respecter les seuils de carte scolaire

Mai 2011 - le Snuipp obtient :

- de l'IA qu'il accorde les temps partiels sur autorisation suite aux recours des collègues initiés par le Snuipp

Janvier 2011 - le Snuipp obtient :

- que le ministère envoie par fax une nouvelle circulaire sur la Natation aux IEN qui avaient annulé les activités nautiques



Ce que les élus du SNUipp-FSU ont obtenu en instance paritaire (suite)



Février 2009 - le SNUipp obtient :

- que les collègues qui boycottent l'aide personnalisée ne soient pas sanctionnés
- la limitation de la modulation horaire des EVS à 10%

Mars 2009

- après les fortes mobilisations de l'hiver 2008/2009 pour défendre les RASED et l'école maternelle, l'IA rend la moitié des postes RASED supprimés initialement. Le plan ministériel visant à supprimer l'intégralité des postes spécialisés en trois ans est ainsi mis à mal dans le Rhône.

Mai 2009 - le SNUipp obtient :

- le maintien de 14 postes REP (que l'IA voulait supprimer en compensation des postes RASED rendus) après la grève départementale du 2 avril

Novembre 2009 - le SNUipp obtient :

- le maintien du statut "écoles en diff". 80 écoles oubliées des classements RAR ou RSS continuent ainsi à bénéficier de conditions d'accueil plus favorables.

Juin 2010 le SNUipp obtient :

- le maintien de 3 postes RASED à Vaulx en Velin
- la nomination de personnels faisant fonction sur les postes de RASED non pourvus au mouvement

Septembre 2010- le SNUipp obtient :

- qu'aucune fermeture de rentrée n'ait lieu si elle n'avait pas été anticipée en juin

Novembre 2010 - le SNUipp obtient :

- que les ZSA aient une école de rattachement et touchent les indemnités de remplacement

Réunions d'Informations Syndicales

Mercredi 19 octobre de 9h à 12h

Givors/Grigny/Sud Lyonnais : Ecole élem. G. Péri (Givors)

SEGPA / ULIS : Collège V. Schoelcher (Lyon 9)

Et après les vacances :

Mercredi 23 novembre de 10h à 13h

RIS "travailler hors de France" à la Bourse du Travail

Mercredi 30 novembre de 10h à 13h

RIS spéciale "permutations" à la Bourse du Travail

Fichés et sélectionnés à 5 ans : c'est NON Monsieur le Ministre !

Dans la suite du rapport de l'INSERM sur les troubles de conduite des enfants, le ministère s'obstine. Il voudrait maintenant trier les enfants.

Dans un document non soumis aux organisations syndicales, on découvre que le ministre compte mettre en place un dispositif national d'évaluation en maternelle destiné à marquer les élèves comme « à Risque » voire « à Haut Risque ».

5 ans et déjà fiché ! Le marquage « à Risque » ou à « haut risque » devrait être communiqué aux parents. Les élèves seraient alors orientés vers des entraînements obligatoires et formatés.

Pour le SNUipp-FSU, ce dispositif est inacceptable.

En maternelle, il n'existe pas d'élève à risque

Les différences de maturité et de développement ne peuvent pas être regardées sous le seul prisme de la difficulté scolaire et encore moins celui des troubles du comportement.

La maternelle n'est pas une école de la compétition et du tri.

Les enseignants accordent une toute autre attention aux élèves pour qu'ils apprennent, grandissent et s'épanouissent sereinement. Pour cela, les apprentissages se construisent progressivement. Dans ce cadre, les enseignants savent très bien observer et accompagner les élèves qui ont besoin d'aides et d'étayage.

Le SNUipp-FSU demande au ministre de renoncer à la mise en place de ce protocole.

Dès maintenant, il appelle les enseignants à boycotter ce dispositif de marquage des élèves, s'il devait se mettre en place.

Il invite les organisations du collectif « pasdezerodeconduite » et l'AGEEM (Association générale des enseignants de maternelle) à se rencontrer au plus vite pour lancer une grande initiative nationale contre l'étiquetage des élèves.

Nouvelle prime ECLAIR : le Ministre continue d'attaquer l'Education Nationale

Le ministère vient d'annoncer la mise en place d'une nouvelle prime ECLAIR qui sera composée d'une part fixe équivalente à la prime REP et une part variable donnée à quelques uns qui effectueraient des missions supplémentaires, sur demande de l'IEN après consultation des directeurs et des équipes. D'ores et déjà, les RRS ne bénéficieraient pas de cette prime, devenant de fait, de moins en moins prioritaires.

L'individualisation pour partie de la prime ECLAIR, outre son aspect méritocratique, loin de nos valeurs, est à contresens de l'esprit d'équipe nécessaire au bon fonctionnement d'une école qui plus est en éducation prioritaire. Surtout, le ministère met bien en avant que cette prime variable correspondra à des tâches supplémentaires.

Une fois de plus, il refuse de donner aux enseignants ce qu'ils demandent : du temps. Les enseignants des ECLAIR, comme les autres, manquent de temps pour faire correctement leur métier et le ministère leur propose le "travailler plus pour gagner plus" cher à Nicolas SARKOZY. Un véritable marché de dupes.

Le Snuipp-FSU ne peut que condamner cette politique éducative qui supprime des postes, qui tarit le service public d'éducation pour des raisons budgétaires mais qui, dans le même temps, n'est jamais à court d'argent pour financer des mesures inutiles comme les stages de remise à niveau, les indemnités d'Evaluations Nationales ou encore la prime aux recteurs.

Des précisions sur les suppressions de postes annoncées

On le sait depuis quelques semaines déjà, le budget 2012 pour l'Education prévoit 14 000 suppressions de postes, dont 6 550 dans le second degré et 5 700 dans le premier (400 dans l'administration et 1 350 dans le privé). En ce qui concerne le premier degré, des précisions viennent d'être apportées sur la nature des postes supprimés. Premiers touchés bien sûr, les enseignants « hors les classes » : 3 000 enseignants RASED. Dans le viseur également, les postes d'assistants langues (700). Plus surprenant, le Ministère compte supprimer 2 000 postes de remplaçants. D'ores et déjà, cela ne pourra se faire que par l'augmentation des seuils et/ou l'augmentation du nombre de recrutement de contractuels. Des perspectives réjouissantes !

2 Pour défendre ces postes, la première réponse, c'est le vote massif aux élections professionnelles.

page 1
Elections

page 2
Elections
Réunions d'informations
syndicales
Fichés et sélectionnés à
5 ans
Nouvelle prime ECLAIR

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Camille BASTIEN
Anne BOTTEON
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-
DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Laurent SERVONNET

**SNUipp Rhône
Informations**
Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04
Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée
Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0615 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires